DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

N° 16.143

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux Mille Seize, le 8 décembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

Le 2 décembre 2016

Le 2 décembre 2016

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

<u>ÉTAIENT REPRÉSENTÉS</u>: M. Didier BESSON représenté par Mme Marie-Noëlle PELTIER

Mme Régine JOLY représentée par M. Denis MOALLIC M. Alain LARRAIN représenté par Mme Annie CHABANEAU Mme Nancy LEFÈBVRE représentée par M. R-L. CHABASSE

ÉTAIT ABSENT-EXCUSÉ : M. Bernard GIRAUD

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28 Nombre de votants : 32

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET: PERMIS D'AMÉNAGER DE 10 TERRAINS FAMILIAUX SUR LE SITE DE LA PUISADE

RAPPORTEUR: Mme SEURAT

VOTE: 3 ABSTENTIONS

UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Par délibération du 17 juin 2016, le Conseil Municipal a approuvée la modification n° 5 du Plan Local d'Urbanisme (PLU), en vue de la réalisation de terrains familiaux sur le site de la Puisade.

Un projet d'aménagement a été élaboré en collaboration avec les Services Techniques municipaux et l'architecte missionné par le bailleur social « Atlantic Aménagement ».

Ce projet consiste à réaménager le site comme un lotissement, constitué de 10 terrains familiaux, desservis par une voirie, des trottoirs et des réseaux. Chacune des parcelles comprendra une maisonnette composée d'une pièce de vie, d'une salle d'eau, d'un wc séparé, ainsi que des emplacements de stationnement pour des caravanes et des véhicules.

En conséquence, il s'avère nécessaire d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à faire procéder au dépôt du permis d'aménager correspondant à ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu la modification n° 5 du Plan Local d'Urbanisme,
- Vu le projet d'aménagement du site de la Puisade en 10 terrains familiaux,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'autoriser Monsieur le Député-maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à faire procéder au dépôt du permis d'aménager de 10 terrains familiaux sur le site de la Puisade.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme, Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 12 décembre 2016

Pour le Député-Maire, Et par délégation Le Premier Adjoint Patrick MARENGO



